

ÉPREUVE OBLIGATOIRE

Enseignement primaire, 3^e cycle

Document d'information - Juin 2012

Anglais, langue d'enseignement
3^e cycle du primaire

514-600



Québec 

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/de/docinfosec.htm>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1 STRUCTURE DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE

1.1 Caractéristiques générales	5
--------------------------------------	---

2 MATÉRIEL

2.1 Matériel fourni pour l'épreuve	6
--	---

3 DESCRIPTION DES TÂCHES

3.1 Réponse au texte	6
3.2 Rédaction d'un texte narratif	7
3.3 Utilisation de la langue pour communiquer et apprendre	7

4 MODALITÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE

4.1 Répartition du temps	7
--------------------------------	---

5 ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

8

6 MODALITÉS DE CORRECTION

6.1 Comités de correction	8
6.2 Grilles d'évaluation fondées sur des critères	9

INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements sur l'épreuve obligatoire d'anglais, langue d'enseignement, de la fin du 3^e cycle du primaire qui sera administrée en mai 2012. Son objectif principal est de fournir à l'avance des renseignements généraux sur l'épreuve et son administration. Puisqu'il contient des renseignements importants à l'égard de la nature, l'établissement du calendrier et la correction de l'épreuve, il doit être distribué le plus rapidement possible à l'ensemble du personnel enseignant d'anglais, langue d'enseignement, du 3^e cycle du primaire, aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'à tout le personnel concerné par la planification de l'épreuve.

Le contenu de cette épreuve a été établi en tenant compte des commentaires provenant de consultations soutenues menées directement auprès d'enseignantes et enseignants d'anglais, langue d'enseignement, du 3^e cycle du primaire et de conseillères et conseillers pédagogiques de toute la province. Les commentaires recueillis à la suite de l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement, du 3^e cycle du primaire de 2011 ont aussi été pris en considération.

Cette épreuve donne l'occasion aux élèves de démontrer leurs connaissances et leurs compétences, et permet au personnel enseignant de faire l'évaluation de leurs acquisitions en lecture et en écriture.

Les résultats de l'élève obtenus pour les tâches de cette épreuve, combinés à ceux qu'il a obtenus en cours du cycle, constituent pour le personnel enseignant des points de repère à considérer au moment de déterminer, lors du bilan de fin de cycle, le niveau de compétence atteint par l'élève. Comme il a été déterminé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la note finale de l'élève constituée à partir des tâches de l'épreuve compte pour 20 % de sa note finale en lecture et 20 % de sa note finale en écriture.

1 STRUCTURE DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE

1.1 Caractéristiques générales

L'épreuve obligatoire d'anglais, langue d'enseignement, comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle requiert une démarche de pensée critique qui vise à établir l'objectif et le contexte des tâches. Pour aider les élèves à se préparer aux différentes tâches, une affirmation ou question de départ, suivie ou non de sous-questions, leur est proposée.

- L'épreuve s'appuie sur un contexte qui intègre à la fois les processus et stratégies souvent associés à la lecture, au visionnement de vidéos, à la discussion, à la formulation d'une réaction et à l'écriture.
- Elle se compose de tâches distinctes qui s'appuient à la fois sur un contexte et sur des questions ou affirmations de départ, lesquelles servent à préciser le contexte et à déterminer les tâches. Les tâches sont liées par des activités complémentaires, l'expression orale et la discussion. Les élèves doivent réagir aux documents visionnés et lus en plus de rédiger un texte narratif.
- Deux tâches sont évaluées : la rédaction d'une réponse au texte et la production d'un texte narratif.

2 MATÉRIEL

2.1 Matériel fourni pour l'épreuve

Matériel pour la surveillante ou surveillant ou le personnel enseignant	Matériel pour les élèves
Capsule vidéo (DVD)	<i>Literature Booklet</i>
<i>Teacher's Guide</i>	<i>Processfolio*</i> (cahier de l'élève)
Remarque : Les écoles doivent assurer l'accès à l'équipement nécessaire au visionnement de la capsule vidéo.	
* L'élève effectue chaque tâche dans la partie du <i>Processfolio</i> (fourni avec le matériel) prévue à cet effet.	

3 DESCRIPTION DES TÂCHES

3.1 Réponse au texte

Pour démontrer leur compétence en lecture, les élèves doivent produire un texte présentant une réponse au texte illustré. Après avoir pris connaissance de celui-ci, les élèves doivent lui donner une signification en suivant une démarche de réponse. Pour ce faire, ils doivent exercer leur pensée critique et faire la synthèse des idées présentes dans le texte. Environ trois heures doivent être allouées à cette partie de l'épreuve, en incluant les activités de mise en contexte et le temps de préparation de la tâche.

3.2 Rédaction d'un texte narratif

Lecture et prise de notes : Pour démontrer leur compétence en écriture, les élèves doivent produire un texte narratif destiné à un public ciblé. La tâche demande aux élèves de faire appel à leur connaissance des structures et des caractéristiques du texte narratif et des conventions de la langue écrite, et d'utiliser la façon dont celles-ci sont liées pour informer et divertir leur public ciblé. Pendant l'épreuve, les élèves doivent consacrer suffisamment de temps à la démarche de rédaction (pour planifier la rédaction, rédiger le brouillon, solliciter les commentaires de leurs pairs et réviser leur texte avant d'en présenter la version finale). Environ trois heures doivent être allouées à cette partie de l'épreuve.

3.3 Utilisation de la langue pour communiquer et apprendre

Tout au long de l'épreuve, les élèves doivent recourir à la parole pour communiquer et apprendre. Ils prennent part à des activités où ils doivent discuter de questions dérivées du contenu de l'épreuve et des activités connexes. *L'utilisation de la langue pour communiquer et apprendre* n'est pas évaluée dans le cadre de l'épreuve. Toutefois, les activités intègrent des occasions destinées à faciliter la collecte de renseignements supplémentaires.

4 MODALITÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉPREUVE

Les écoles sont responsables d'administrer l'épreuve selon les directives énoncées au *Teacher's Guide*. Toutes les tâches doivent être réalisées dans les locaux de l'école, préférablement dans la salle de classe habituelle, à moins d'indication contraire.

Les écoles et les commissions scolaires doivent aviser à l'avance la Direction de la sanction des études du nombre d'exemplaires requis pour chaque classe d'élèves du 3^e cycle. Dans le cas de classes multiniveaux, c'est-à-dire celles composées d'élèves de première et deuxième année du 3^e cycle, les enseignants voudront peut-être que tous leurs élèves réalisent les activités et les tâches de l'épreuve.

4.1 Répartition du temps

En règle générale, six heures au total sont nécessaires à la réalisation des tâches de l'épreuve. La durée proposée est approximative et ne comprend pas le temps consacré aux activités de préparation; au besoin, plus de temps peut leur être alloué. Les enseignants doivent prévoir une période de temps suffisante, de manière que la passation de l'épreuve se déroule sans interruption.

Il est à noter qu'une **période de temps ininterrompue** allouée aux tâches est nécessaire pour permettre aux élèves de mener à bien des activités qui exigent l'exercice de la pensée critique et la résolution de problèmes, qui sont des éléments propres à l'apprentissage par compétence. Comme chaque élève doit contextualiser les tâches et se familiariser avec celles-ci, et que les activités se font de manière individuelle ou en groupe, certaines tâches individuelles pourraient demander plus de temps à certains élèves. Le temps requis pour la réalisation des tâches peut varier d'une classe à l'autre, et des ajustements peuvent être apportés selon les différents besoins. Certaines tâches, comme la rédaction et la révision d'un texte narratif, peuvent nécessiter plus d'une heure; il est donc demandé aux écoles d'ajuster leur horaire en conséquence. La planification et la collaboration entre la direction des écoles et le personnel enseignant peuvent être nécessaires pour assurer les conditions optimales relativement à la passation de l'épreuve.

5 ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, consulter la section *Balises en vue de l'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles* du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*. Ce document, élaboré par la Direction de la sanction des études, se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1848>.

6 MODALITÉS DE CORRECTION

6.1 Comités de correction

Il est recommandé que les enseignantes et enseignants d'anglais, langue d'enseignement, du 3^e cycle du primaire se réunissent en comité de correction afin de collaborer lors de l'évaluation des résultats des élèves. Le comité peut alors analyser les travaux des élèves et en discuter afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des critères et des indicateurs ainsi que l'équité et la fiabilité lors de la correction. Les enseignantes et enseignants ont également l'occasion d'approfondir leurs connaissances en évaluation, puisqu'ils collaborent pour choisir des productions d'élèves qui constituent des exemples-types. Ces travaux, qui forment un échantillon représentatif de chaque niveau de compétence, servent de points de repère pour la correction des productions des autres élèves. Les critères d'évaluation (grilles) se trouvent dans le *Teacher's Guide*.

6.2 Grilles d'évaluation fondées sur des critères

Les grilles d'évaluation pour la correction des deux tâches faisant l'objet d'une évaluation seront fournies en janvier 2012, suivant leur validation finale. Comme dans le cas des épreuves passées, chaque grille décrit cinq niveaux de compétence. Les enseignants doivent évaluer le niveau de compétence global pour chaque tâche évaluée.

Une valeur numérique précise est attribuée à chaque niveau de compétence et doit être comptabilisée comme la note de l'élève. Il est à noter qu'une valeur numérique **ne représente pas un intervalle de notes; seule une valeur numérique peut être appliquée comme note pour chaque niveau de compétence.**

Comme la description des critères d'évaluation utilise un niveau de langue soutenu, il est recommandé aux enseignantes et enseignants d'analyser les exemples-types avec leurs élèves afin de les aider à reformuler les critères dans un langage qui leur est plus familier et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension de leur part concernant les exigences liées aux tâches et les caractéristiques d'un travail de qualité.



et Sport
Québec